

Assemblée Générale 2011

Rapport financier

1- Rapport

Ce rapport est le premier, il rend compte de la totalité de la gestion financière de l'association depuis sa création le 30 octobre 2009 jusqu'au 19 juillet 2011, et il est établi pour servir à la première assemblée générale de l'association (encore en démarrage en 2010).

Les finances de notre association sont simples et saines.

Le total des recettes au 19 juillet 2011, depuis l'origine de l'association, s'élève à 807 euros de cotisations et dons, provenant de cinquante membres, ce qui montre le dynamisme du bénévolat. C'est essentiellement le résultat de la campagne d'adhésions de l'an dernier. Pendant la même période, quatre dépenses ont été faites :

43 euros pour le paiement de la publication obligatoire de notre création d'association au journal officiel, en novembre 2009

12,43 euros pour un étau de maçon, mis en place en septembre 2010

32 euros pour un tampon encreur, en septembre 2010

et 28,56 euros pour un an d'hébergement de notre site internet, en février 2011.

Recettes au 19 juillet 2011	807
Dépenses depuis l'origine	115 ,99
En caisse au 19 juillet	691,01
Avoir sur compte bancaire	691,01

L'association est solvable, sans délai. Elle n'a pas de dettes. On remarque que ce compte d'exploitation ne comporte pas de frais de domiciliation de l'association, puisque la mairie veut bien l'assurer gracieusement, et nous l'en remercions ; il ne comporte pas de frais de secrétariat, (sauf un tampon encreur), car le secrétariat est assuré bénévolement par les membres du bureau, fournitures comprises (ordinateurs, internet, photographies, courrier etc), tant que ces frais sont modestes. Enfin, la création du site internet a été assurée gratuitement par le président.

L'association est donc financièrement indépendante et gérée avec économie.

2-Budget

Pour l'exercice 2011, on prévoit en recettes au moins le renouvellement des cotisations des membres actuels, soit environ cinq cents euros, et des adhésions nouvelles. En dépenses, l'hébergement du site internet est payé pour l'année ; le reste des dépenses n'est pas encore prévisible et sera décidé au cas par cas par le bureau ou le conseil d'administration.

Dominique Nasse, trésorier